



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 19 AOÛT 2019, À 20 H, À L'HÔTEL DE VILLE

SONT PRÉSENTS : M^{mes} Chantal Riopel, conseillère
Louise Savignac, conseillère
Janie Tremblay, conseillère
MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller
Denis Bernier, conseiller
Robert Groulx, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

ÉGALEMENT PRÉSENTS : MM. Claude Crépeau, directeur général et
secrétaire-trésorier
David Cousineau, greffier et secrétaire-trésorier
adjoint

LA SÉANCE EST OUVERTE

1.0
2019-08-229

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 PROCÈS-VERBAL

* Séance ordinaire du 15 juillet 2019

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

4.0 SERVICES ADMINISTRATIFS

* 4.1 Rapport des dépenses – Période du 11 juillet au 14 août 2019

* 4.2 Règlement d'emprunt 2146-2019 - Modifiant le Règlement 2118-2018 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 592 400\$ - Adoption

* 4.3 Règlement d'emprunt 2148-2019 décrétant une dépense de 315 000\$ et un emprunt de 315 000\$ pour l'aménagement d'un stationnement vert au parc Bois-Brûlé- Adoption

*** 4.4 Fourniture de services internet et téléphonie – Octroi du contrat

5.0 SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

* 5.1 Ajout d'équipements et accessoires au véhicule des officiers cadres (F550) – Autorisation

* 5.2 Embauche d'un pompier junior – Autorisation

6.0 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

* 6.1 Analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable pour l'eau souterraine – Octroi de contrat

* 6.2 Travaux du carrefour giratoire du Rang double – Octroi de contrat

* 6.3 Règlement 2091-2017 – Construction d'une nouvelle prise d'eau brute – Directives de changement – Autorisation

* 6.4 Projet de remplacement/réhabilitation de conduites d'eau de diverses rues – nouveau programme d'aide financière (FIMEAU) – autorisation de transfert des demandes d'aide financière formulées sous le programme (PRIMEAU)

7.0 SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

* 7.1 Projet de règlement 2143-1-2019 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de permettre sous certaines conditions l'implantation en cour avant de contenants à matières résiduelles



semi-enfouis et revoir les superficies d'espaces verts requises – Adoption

- * 7.2 Règlement 2145-2019 - Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'agrandir la zone H24 à même les zones H28b et C102a – Dépôt et avis de motion
- * 7.3 Projet de règlement 2145-1-2019 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'agrandir la zone H24 à même les zones H28b et C102a – Adoption
- * 7.4 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Diverses demandes de certificats d'autorisation – Autorisation
- * 7.5 Demandes de dérogations mineures – Acceptation
- * 7.6 Lot numéro 4 559 957 - Approbation plan d'opération cadastrale – Contribution pour fins de parc et renouvellement bail emphytéotique - Autorisation

9.0 REQUÊTES

- * 9.1 Le Club FADOQ Notre-Dame-de-l'Entente SCB – Demande de gratuité de salle – Centre André Hénault - Autorisation
- * 9.2 L'Entraide pour la déficience intellectuelle du Joliette métropolitain inc. – Demande de prêt de salle – autorisation
- * 9.3 Cross-country Bosco de la Commission scolaire des Samares – Demande d'utilisation des installations du parc Saint-Jean-Bosco
- * 9.4 Société musicale Fernand-Lindsay Opus 130 – Demande de renouvellement de partenariat triennal

10.0 INFORMATIONS

- * 10.1 Rapport des permis de construction – Juillet 2019 – Dépôt
- * 10.2 Comité de démolition – Séance du 12 août 2019– Dépôt du procès-verbal

11.0 AUTRES SUJETS

12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance se tiendra, lundi, le 16 septembre 2019, à 20h, à l'hôtel de ville.

13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2.0
2019-08-230

PROCÈS-VERBAL

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2019 comme il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président de la séance invite les personnes présentes à poser des questions sur l'ordre du jour et l'administration en général.



- Madame Karine Généreux requiert du conseil un suivi en ce qui concerne l'implantation d'une tour de télécommunications par le promoteur Rogers Communications inc. sur le territoire de la Municipalité.

4.0

SERVICES ADMINISTRATIFS

4.1

2019-08-231

RAPPORT DES DÉPENSES – DU 11 JUILLET AU 14 AOÛT 2019

ATTENDU que le directeur général, en vertu du règlement 2111-2018 en matière de délégation de pouvoir, contrôle et suivi budgétaire, doit déposer périodiquement un rapport des dépenses qui ont été autorisées;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER les paiements effectués mentionnés dans le rapport annexé à la présente résolution :

• les chèques fournisseurs n ^{os} 46 918 à 47 131 :	870 122,30\$
• les chèques annulés :	(1 088,31\$)
• les paiements électroniques :	12 820,53\$
Total :	881 854,52 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.2

2019-08-232

RÈGLEMENT 2146-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2118-2018 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 592 400 \$ - ADOPTION

ATTENDU que la configuration du principal projet visé par le règlement 2118-2018, soit le réaménagement de l'intersection du rang Double et de la rue Visitation, a été modifiée par l'ajout d'éléments de sécurité pour le transport actif ;

ATTENDU que les modifications suggérées ont un impact financier significatif selon les plus récentes évaluations;

ATTENDU que Saint-Charles-Borromée a décrété, par le biais du règlement numéro 2118-2018, une dépense de 1 177 700 \$ et un emprunt de 1 177 700 \$ pour l'exécution de différents travaux de voirie et divers équipement accessoires pour augmenter la sécurité routière;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender le règlement 2118-2018 afin de pourvoir aux coûts excédentaires;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 juillet 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance; et

CONSIDÉRANT que ce règlement rencontre les dispositions de l'article 1061 du Code municipal concernant la dispense de la tenue de registre, à savoir :

- 1- il a pour objet la réalisation de travaux de voirie qui ont pour objet d'éliminer un risque pour la sécurité des personnes à l'approche et à l'intersection des rues de la Visitation et du rang double; et
- 2- le remboursement de l'emprunt est assuré par les revenus généraux de la municipalité.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**



IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le règlement 2146-2019 modifiant le règlement le règlement numéro 2118-2018 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 592 400 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.3

2019-08-233

RÈGLEMENT 2148-2019 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 315 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 315 000 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT VERT AU PARC BOIS-BRÛLÉ – ADOPTION

ATTENDU que le conseil est autorisé à aménager un stationnement vert au parc du Bois-Brulé suivant l'estimation préparée par l'entreprise Les Services EXP Inc. en date du 11 octobre 2018, laquelle inclut les frais, les taxes nettes et les imprévus;

ATTENDU que suivant ces estimations, la Municipalité de Saint-Charles-Borromée a décrété, une dépense de 315 000\$ et un emprunt de 315 000\$ pour l'exécution des travaux d'aménagement du stationnement vert au parc Bois-Brûlé;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 juillet 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance; et

ATTENDU que le présent règlement d'emprunt n'est pas soumis à la tenue d'un registre, considérant qu'au moins 50% de la dépense prévue fait l'objet d'une subvention dont le versement est assuré par le gouvernement ou par l'un de ses ministres ou organismes, le tout, conformément aux dispositions de l'article 1061 du *Code municipal du Québec*.

Sur la proposition de Janie Tremblay

Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le règlement 2148-2019 décrétant une dépense de 315 000 \$ et un emprunt de 315 000 \$ pour l'aménagement d'un stationnement vert au parc Bois-Brûlé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.4

2019-08-234

FOURNITURE DE SERVICES INTERNET ET TÉLÉPHONIE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la transmission numéro GS-19-08 du Greffier et secrétaire-trésorier adjoint concernant l'opportunité de migrer vers un nouveau service de téléphonie;

ATTENDU que le système actuel est désuet et occasionne des frais d'entretien importants;

ATTENDU que suivant les présentations de divers fournisseurs, la proposition de l'entreprise Vidéotron inc. s'est avérée la plus avantageuse pour la Municipalité, autant du point de vue de sa flexibilité, de sa pérennité et de son coût.

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

Sur la proposition de Chantal Riopel

Appuyée par Janie Tremblay

IL EST RÉSOLU DE :



OCTROYER le contrat de fourniture de services internet et téléphonique, pour une période de 60 mois, dans l'ensemble des bâtiments visés de la Municipalité à l'entreprise Vidéotron inc. pour un montant de 96 729,21\$;

OCTROYER le contrat pour le remplacement des appareils et l'installation du système téléphonique à l'entreprise Elitel inc. pour un montant de 15 684,47\$ (taxes nettes incluses).

AUTORISER le greffier et secrétaire-trésorier adjoint, Me David Cousineau, à résilier l'entente avec le fournisseur actuel, Groupe Maskatel LP (Xittel) et à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.0

SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

5.1

2019-08-235

SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES – AJOUT D'ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES AU VÉHICULE DES OFFICIERS CADRES (F550) – AUTORISATION

ATTENDU la transmission numéro SI-19-16 de Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies, en date du 17 juillet 2019 relativement à l'ajout d'équipements et accessoires au véhicule des officiers cadres (véhicule F 550);

ATTENDU que cet ajout d'équipements et d'accessoires représente un montant total de 11 224,98\$ taxes incluses, lequel se détaille comme suit :

- Équipements d'urgence, par l'entreprise Zone technologies :
6 683,46\$;
- Poste de commandement, par l'entreprise Aluquip inc. :
3 276,79\$;
- Partition équipements protection, par l'entreprise Aluquip inc. :
1 264,73\$.

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans les surplus accumulés et non affectés du Service de la prévention des incendies.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER la dépense d'une somme totale de 11 224,98\$, taxes incluses, pour permettre l'ajout d'équipements et accessoires au véhicule des officiers cadres du Service de la prévention des incendies; et

FINANCER cette dépense à même les surplus accumulés et non affectés du Service de la prévention des incendies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.2

2019-08-236

SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES – EMBAUCHE D'UN POMPIER JUNIOR – AUTORISATION

ATTENDU la transmission numéro SI-19-17 par Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies, en date du 12 août 2019, recommandant l'embauche de monsieur Martin Demers, afin de pouvoir un poste de pompier junior disponible au sein du service; et

ATTENDU que des crédits sont disponibles au budget à cet effet.



**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

EMBAUCHER monsieur Martin Demers, afin de pourvoir un poste de pompier junior, et ce, à titre de salarié junior à la classe 3, à compter du mardi 3 septembre 2019 et fixer sa période d'essai à 12 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.0

SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

6.1

2019-08-237

SERVICES TECHNIQUES – ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ DES SOURCES D'EAU POTABLE POUR L'EAU SOUTERRAINE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la transmission numéro ST-19-36 par Jonathan Marion, directeur des services techniques, en date du 11 juillet 2019 relativement à l'octroi d'un mandat en matière d'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable pour l'eau souterraine;

ATTENDU les soumissions reçues suite à une demande de prix pour tel mandat, savoir:

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
• Akifer	29 663,55 \$
• Asisto	37 596,83 \$
• WSP	97 562,04 \$

CONSIDÉRANT qu'il y aurait possibilité d'obtenir deux (2) subventions, respectivement aux montants de 7 500\$ et 15 000\$, pour la réalisation du mandat; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER le contrat en matière d'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable pour l'eau souterraine à l'entreprise Akifer, pour un montant de 29 663,55 \$ taxes incluses;

AUTORISER monsieur Jonathan Marion, directeur des services techniques, à entreprendre toutes les démarches et à accomplir tous les actes qu'il jugera nécessaires afin de déposer les demandes de subventions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.2

Reporté

TRAVAUX DU CARREFOUR GIRATOIRE DU RANG DOUBLE – OCTROI DE CONTRAT

En attente d'un complément d'information, ce point est reporté à une séance ultérieure.



6.3
2019-08-238

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – CONSTRUCTION D’UNE PRISE D’EAU BRUTE – APPROBATION DES DIRECTIVES DE CHANGEMENT

ATTENDU la transmission numéro ST-19-37 par Jonathan Marion, directeur des services techniques, en date du 14 août 2019, concernant des coûts supplémentaires estimés à 103 928,17\$ taxes incluses et attribuables à de nouvelles directives de changements concernant les travaux de construction d’une nouvelle prise d’eau brute et la réfection de la station de pompage d’eau brute existante;

ATTENDU que ces directives se détaillent comme suit :

Directives	Description	Montant de la recommandation (taxes incluses)
C-01	Conduite existante plus profonde	31 116,90\$
C-02	Modification de la conduite d’air souterraine (pression d’air maximale de 175 psi)	25 139,21\$
C-03	Présence de rebuts dans les sols excavés	9 198,00\$
C-04	Excavation de sols contaminés	Sans frais
C-05	Remplacement d’une section de ponceau, perré de protection, réfection pavage piste cyclable, section de fondation et pavage ajouté	28 168,88\$
ODC #6	Modification dimensions vannes murales (nouvelle chambre souterraine)	4 997,28\$
ODC #7	Surplus pompes Goulds (meilleure qualité)	5 307,90\$
	TOTAL :	103 928,17\$

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles à cet effet au règlement d’emprunt numéro 2091-2017.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER les directives de changement ci-avant détaillées concernant le projet de construction d’une nouvelle prise d’eau brute et réfection de la station de pompage d’eau brute existante; et

AUTORISER les coûts supplémentaires qui y sont afférents et estimés à un total de 103 927,17\$, taxes incluses et utiliser à cette fin les crédits disponibles au règlement d’emprunt numéro 2091-2017.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

6.4
2019-08-239

PROJET DE REMPLACEMENT/RÉHABILITATION DE CONDUITES D’EAU DE DIVERSES RUES – NOUVEAU PROGRAMME (FIMEAU) – DEMANDE DE TRANSFERT

ATTENDU que la Municipalité a présenté une demande d’aide financière auprès du *Ministère des affaires municipales et Habitation (MAMH)* concernant un projet de remplacement/réhabilitation de conduites d’eau de diverses rues conformément au programme d’aide financière PRIMEAU, volet 2 (numéro de dossier 2025011), mais qu’elle n’en a pas reçu l’approbation officielle à ce jour;

ATTENDU que depuis, un nouveau programme d’aide financière, le programme *Fonds pour l’infrastructure municipale d’eau (FIMEAU)*, est désormais disponible et qu’il présente une meilleure aide financière que le programme PRIMEAU précédent; et



ATTENDU qu'il est opportun de procéder au transfert de la demande formulée, mais non encore approuvée, du programme d'aide financière PRIMEAU, volet 2, vers le nouveau programme d'aide financière FIMEAU, volet 1 et sous-volet 1.1.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER le transfert de la demande formulée, mais non encore approuvée, du programme d'aide financière PRIMEAU, volet 2 (numéro de dossier 2025011) vers le nouveau programme d'aide financière FIMEAU, volet 1 et sous-volet 1.1.

DÉCLARER ET S'ENGAGER à ce qui suit envers le MAMH dans le cadre du programme FIMEAU :

- avoir pris connaissance du *Guide relatif au programme FIMEAU*, volet 1 et sous-volet 1.1, et bien comprendre toutes les modalités du programme qui s'appliqueront à la Municipalité ou à son projet, s'être bien renseignée, au besoin, auprès du Ministère et respecter toutes ces modalités;
- confirmer que les travaux seront réalisés et complétés selon les modalités du programme et que la Municipalité assumera toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toutes les directives de changements; et
- payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus.

AUTORISER monsieur **Claude Crépeau**, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tous les documents nécessaires à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.0

SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

7.1

2019-08-240

PROJET DE RÈGLEMENT 2143-1-2019 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN DE PERMETTRE SOUS CERTAINES CONDITIONS L'IMPLANTATION EN COUR AVANT DE CONTENANTS À MATIÈRES RÉSIDUELLES SEMI-ENFOUIS ET REVOIR LES SUPERFICIES D'ESPACES VERTS REQUISES – ADOPTION

ATTENDU les recommandations 40 CCU 19 et 43 CCU 19 du Comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 8 juillet 2019;

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le projet de règlement 2143-1-2019 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de permettre sous certaines conditions l'implantation en cour avant de contenants à matières résiduelles semi-enfouis et revoir les superficies d'espaces verts requises; et

TENIR une consultation publique quant à l'objet et aux conséquences de ce règlement, conformément à la loi.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2
Dépôt et
Avis de motion

RÈGLEMENT 2145-2019 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989
AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H24 À MÊME LES ZONES H28B ET C102A –
DÉPÔT ET AVIS DE MOTION

Moi, **Louise Savignac**, conseillère municipale, donne un avis de motion à l'effet
d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le
règlement de zonage 523-1989 afin d'agrandir la zone H24 à même les zones H28b
et C102a;

L'objectif de cette modification est d'inclure le lot 5 955 587, à l'intersection sud-ouest
du boulevard L'Assomption Ouest et de la rue de la Petite-Noraie, ainsi que les lots
5 955 558 à 5 955 560, sur la rue des Ormeaux, à la zone H24;

Soyez avisés que le projet de règlement 2145-1-2019 (ci-annexé) est déposé et
disponible pour consultation. Aucun coût n'est associé à ce projet de règlement.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-CHARLES-BORROMÉE
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE

PROJET DE RÈGLEMENT 2145-1-2019

**Règlement modifiant le règlement de zonage 523-1989
afin d'agrandir la zone H24 à même les zones H28b et
C102a.**

ARTICLE 1

L'article 8 du règlement de zonage 523-1989 est modifié en agrandissant la zone
H24 à même la zone C102a de manière à y intégrer le lot 5 955 587.

Le tout tel qu'il est montré sur le plan 2145-1-2019, joint au présent règlement pour
y faire partie intégrante comme annexe « A ».

ARTICLE 2

L'article 8 du règlement de zonage 523-1989 est modifié en agrandissant la zone
H24 à même la zone H28b de manière à y intégrer les lots 5 955 558 à 5 955 560.

Le tout tel qu'il est montré sur le plan 2145-1-2019, joint au présent règlement pour
y faire partie intégrante comme annexe « A ».

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

7.3
2019-08-241

PROJET DE RÈGLEMENT 2145-1-2019 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE 523-1989 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H24 À MÊME LES ZONES
H28B ET C102A – ADOPTION

ATTENDU les recommandations 33 CCU 19 et 50 CCU 19 du Comité consultatif
d'urbanisme, lors des réunions du 10 juin 2019 et du 12 août 2019.



**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le projet de règlement 2145-1-2019 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'agrandir la zone H24 à même les zones H28b et C102a; et

TENIR une consultation publique quant à l'objet et aux conséquences de ce règlement, conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4
2019-08-242

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – DIVERSES DEMANDES DE
CERTIFICATS D'AUTORISATION – AUTORISATION**

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 12 août 2019, à l'égard des diverses demandes de certificats d'autorisation déposées en vertu du règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale.

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

ACCEPTER les travaux suivants :

- demande concernant des travaux de construction pour une habitation multifamiliale de 12 logements au 806, rue de la Visitation par la société « 9393-1749 Québec inc. »; et
(48 CCU 19)
- demande concernant des travaux de construction pour 2 habitations trifamiliales au 58 à 62 et au 66 à 70, rue des Colibris, par la société « Services de Construction Daniel Giroux inc. ».
(51 CCU 19)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.5
2019-08-243

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – ACCEPTATION

ATTENDU le rapport DG-19-11 préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, le 19 août 2019, à l'effet qu'il n'a reçu aucune objection de la part des citoyens; et

ATTENDU le rapport DG-19-08 préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, le 3 juin 2019, à l'effet qu'il n'a reçu aucune objection de la part des citoyens.

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

ACCEPTER la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande présentée par l'entreprise Gestion Samuel Rondeau, afin de diminuer de 2,24 mètres la marge de recul avant prescrite de 7,6 mètres et la diminution de 13 cases de stationnement du minimum prescrit de 58 cases pour la construction d'un immeuble commercial au 121, rue de la Visitation, soit le lot 2 903 170, du Cadastre du Québec, C.F. de Joliette.



(45 CCU 19); et

REFUSER la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande présentée par l'entreprise Evex Multilogements inc., afin de diminuer de 1,85 mètres de la marge latérale gauche prescrite de 4,5 mètres, soit à la limite sud-ouest, et une diminution de 3 mètres de la distance minimale prescrite de 6 mètres entre les cases de stationnement et les ouvertures des logements au sous-sol pour la construction d'une habitation multifamiliale au 16, rue Saint-Isidore, soit le lot 4 560 907, du Cadastre du Québec, C.F. de Joliette.
(23 CCU 19).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.6
2019-08-244

LOT NUMÉRO 4 559 957 - APPROBATION PLAN D'OPÉRATION CADASTRALE
- CONTRIBUTION POUR FINS DE PARC ET RENOUVELLEMENT BAIL
EMPHYTÉOTIQUE - AUTORISATION

ATTENDU le plan cadastral préparé par Éric Landry, arpenteur-géomètre, en date du 11 mars 2019 sous le numéro 6252 de ses minutes, lequel prévoit le lotissement du lot numéro 4 559 957 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette, afin d'y soustraire deux parcelles, à savoir les lots projetés numéros 6 305 718 et 6 305 719 des mêmes cadastre et circonscription foncière, dans le but de les vendre;

ATTENDU l'acte d'emphytéose bénéficiant à la Municipalité de Saint-Charles-Borromée, reçu devant Me Allen Ducharme, notaire, en date du 15 août 1995, sous le numéro 2 316 de ses minutes et publié à Joliette sous le numéro 330 715, lequel acte vise une portion de ce même lot numéro 4 559 957, présentement utilisée à titre de piste cyclable par la Municipalité;

ATTENDU que cet acte d'emphytéose arrive à échéance en date du 31 mai 2020, sans toutefois prévoir de modalités en matière de renouvellement, et qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'établir et de convenir de modalités de renouvellement, afin de maintenir le passage de la piste cyclable dans ce secteur.

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER le lotissement tel que proposé, conditionnellement à ce qui suit :

- la cession du lot projeté numéro 6 305 717 du Cadastre du Québec, C.F. Joliette, tel que montré au plan cadastral préparé par Éric Landry, arpenteur-géomètre, en date du 11 mars 2019 sous le numéro 6252 de ses minutes; et
- une compensation financière évaluée au montant de huit mille trois cent quatre-vingt-dix dollars (8 390\$).

La valeur totale (cession de lot et compensation financière) équivalant à dix pour cent (10%) de la valeur des lots objet du lotissement à intervenir, en conformité avec les dispositions règlementaires applicables en matière de redevance pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces verts sur le territoire de la Municipalité.

AUTORISER le renouvellement de l'acte d'emphytéose publié à Joliette sous le numéro 330 715 et permettant de maintenir le passage de la piste cyclable dans ce secteur, le tout, suivant les termes et conditions que le Service du greffe de la Municipalité jugera utiles, nécessaires et dans le meilleur intérêt de la Municipalité et de ses citoyens; et



AUTORISER monsieur **Claude CRÉPEAU**, directeur général et secrétaire-trésorier et Me **David COUSINEAU**, greffier et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité, le renouvellement de l'acte d'emphytéose, de même que tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.0 SERVICE DES LOISIRS

9.0 REQUÊTES

9.1
2019-08-245

LE CLUB FADOQ NOTRE-DAME-DE-L'ENTENTE SCB (FADOQ SCB) –
DEMANDE DE PRÊT DE SALLE – CENTRE ANDRÉ HÉNAULT - AUTORISATION

ATTENDU la demande formulée par madame Denise Harvey, présidente de la FADOQ SCB, en date du 30 avril 2019, requérant l'utilisation gratuite de salles du centre communautaire André Hénault comme suit :

- deux (2) salles pour la tenue de l'épluchette de blé d'Inde annuelle de l'organisme en date du 25 août 2019;
- trois (3) salles pour la tenue du dîner annuel de Noël en date du 5 décembre 2019; et
- trois (3) salles pour la tenue du 35^e anniversaire de l'organisme en date du 24 octobre 2020.

ATTENDU que les membres du conseil désirent encourager les objectifs louables poursuivis par cet organisme.

Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER la FADOQ SCB, après entente avec le Service des loisirs et selon la disponibilité des locaux, à utiliser gratuitement les salles requises du centre communautaire André Hénault, afin de tenir leurs événements tels que ci-avant énoncés; et

QUE les frais de montage des salles soient assumés par l'organisation, advenant des besoins spécifiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.2
2019-08-246

L'ENTRAIDE POUR LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE DU JOLIETTE
MÉTROPOLITAIN INC. – DEMANDE DE PRÊT DE SALLE – AUTORISATION

ATTENDU la demande formulée par Mme Julie Bordeleau, directrice adjointe de l'Entraide pour la Déficience Intellectuelle du Joliette Métropolitain inc., en date du 7 juin 2019, concernant la réservation de la salle du centre communautaire Alain-Pagé pour la tenue de soirées de danse; et

ATTENDU que les membres du conseil désirent contribuer aux buts poursuivis par cet organisme.

Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



AUTORISER l'Entraide pour la Déficience Intellectuelle du Joliette Métropolitain inc., après entente avec le Service des loisirs et selon la disponibilité des locaux, à utiliser gratuitement un local du centre communautaire Alain-Pagé afin d'y tenir des soirées de danse. L'organisme doit s'engager à assumer les coûts d'un surveillant lors des heures où le centre est normalement fermé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.3
2019-08-247

CROSS-COUNTRY BOSCO DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES SAMARES –
DEMANDE D'UTILISATION DES INSTALLATIONS DU PARC SAINT-JEAN-
BOSCO

ATTENDU la correspondance, en date du 8 juillet dernier, de la part de monsieur Jonathan Brault, concernant la tenue du cross-country Bosco de la Commission scolaire des Samares (cross-country Bosco), le 10 octobre prochain, sur le territoire de la Municipalité et selon l'itinéraire et l'horaire joint à telle correspondance.

ATTENDU que les membres du conseil désirent encourager les objectifs visés par la tenue de cet événement.

Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER le cross-country Bosco, après entente avec le Service des loisirs et selon la disponibilité des lieux et des installations visés, à utiliser gratuitement les installations du parc Saint-Jean-Bosco pour la tenue de leur événement sportif en date du 10 octobre 2019 et, au besoin, à utiliser la salle principale du parc Saint-Jean-Bosco; et

AUTORISER le cross-country Bosco, après entente avec le Service des loisirs, à contrôler l'accès aux divers stationnements du parc, de sorte à autoriser seulement l'accès et le stationnement aux autobus utilisés pour l'événement et leur accorder l'utilisation exclusive d'une portion de la piste cyclable, soit à partir de l'entrée du parc jusqu'à la passerelle Maria-Goretti, pour la tenue de leur événement sportif en date du 10 octobre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.4
2019-08-248

SOCIÉTÉ MUSICALE FERNAND-LINDSAY OPUS 130 – DEMANDE DE
RENOUVELLEMENT DE PARTENARIAT TRIENNAL

ATTENDU la correspondance de la part de madame Nathalie Coulombe, présidente de la Société musicale Fernand-Lindsay Opus 130, en date du 11 juillet 2019 requérant le renouvellement du partenariat triennal de soutien financier établi depuis les trois dernières années entre la Société musicale Fernand-Lindsay Opus 130 et la Municipalité;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la municipalité désirent encourager les buts poursuivis par cet organisme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire, dans le cadre de la loterie culturelle, procéder au tirage de 6 séries de billets-abonnement pour chacune des saisons classiques et en faire bénéficier les citoyens charlois; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget.

Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Louise Savignac



IL EST RÉSOLU:

ACCORDER une aide financière de 3 500 \$ annuellement à la Société musicale Fernand-Lindsay Opus 130 pour les saisons 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022;

QUE la présente aide financière soit conditionnelle à ce que la Société musicale Fernand-Lindsay Opus 130 s'engage envers la Municipalité à ce qui suit:

1. publiciser le présent partenariat;
2. remettre à la mi-mai de chaque année 6 séries de billets-abonnement pour les saisons classiques 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, pour la loterie culturelle de la municipalité;
3. déposer un rapport concernant l'utilisation de cette aide financière; et
4. permettre à chaque année à la Municipalité d'être présentatrice majeure d'un des prestigieux concerts de la Société.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10.0

INFORMATIONS

10.1

Rapport des permis de construction – Juillet 2019 – Dépôt

10.2

Comité de démolition – Séance du 12 août 2019 – Dépôt du procès-verbal

11.0

AUTRES SUJETS

12.0

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance se tiendra le lundi 19 août 2019, à 20 h, à l'hôtel de ville.

13.0

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20h34.

M. Robert BIBEAU

Maire

Me David COUSINEAU

Greffier et secrétaire-trésorier adjoint